

MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 040-214001570-20250410-DE_27_2025-DE



27/2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 01 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT-- M.S.GILBERT- M. François PEHAU- M. Sébastien LABAT- M. Gérard NAPIAS
Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaires de séance.

Absent : Mme E. TROUILLET

Membres en exercice : 19

Présents : 18

OBJET : Approbation du Budget Primitif du Camping Municipal pour l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2025, dressé par M. Jean WATIER, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et ses annexes pour l'exercice considéré :

① Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses section de FONCTIONNEMENT	Recettes section de FONCTIONNEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	2 510 525,16 €	1 842 050,00 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat fonctionnement reporté		668 475,16 €
TOTAL	2 510 525,16 €	2 510 525,16 €

	Dépenses section de INVESTISSEMENT	Recettes section de INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	637 330,70 €	671 839,12 €
Reste à réaliser n-1	0,00 €	
Résultat d'investissement reporté	34 508,42 €	
TOTAL	671 839,12 €	671 839,12 €

TOTAL BUDGET	3 182 364,28 €	3 182 364,28 €
---------------------	-----------------------	-----------------------

② Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

③ Vote et arrête les inscriptions budgétaires telles que résumées ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire.

Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU

